

CARRÉ

Définition de la relance protégée :

La relance protégée est mise en place de U6 à U9 lors de 2 situations :

- Le GB est en possession du ballon à la main (Le GB peut relancer à la main et au pied)
- La réalisation d'un coup de pied de but (6mètres) uniquement au pied.
- La Zone protégée correspond à la largeur du terrain sur une longueur de 8 mètres.
- Lors de la relance, l'équipe adverse devra se replacer entièrement derrière la zone protégé (Ligne des 8mètres).
- Les joueurs adverses pourront entrer dans la zone lors de 3 situations :
 - 1- Le ballon est contrôlé ou touché par un partenaire du porteur de balle.
 - 2- Le ballon franchit la ligne de la zone protégée.
 - 3- Le ballon sort des limites du terrain.

